



Commune des Avirons

Extrait N° 13 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 30 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le 30 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

11 AVR. 2018
que la convocation du Conseil a été faite le **19 mars 2018** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikášl – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette.

Absents : M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : Mme RIVIERE Suzette a donné mandat à Mme HEBERT Monique – M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. FERRERE Frédo a donné mandat à Mme LUCAS Roseline.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** est désignée pour en assurer les fonctions.

- *Mme CADERBY Colette et Mme HOARAU Annie sont arrivées au moment de la mise en discussion de l'affaire n° 2.*
- *M. RIVIERE Lucien a quitté la salle au moment de la mise en discussion et au vote de l'affaire n° 2.*

& &
&

AFFAIRE N° 13 / Etudes pour la réhabilitation de la piscine municipale

- Approbation de l'opération
- Approbation du plan de financement

Hôtel de Ville

Il est rappelé au Conseil Municipal la nécessité d'entamer la démarche de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine municipale.

En effet, la piscine des Avirons a été livrée en 1994. Elle comporte deux bassins (un grand et un petit) ainsi que des vestiaires. L'ensemble doit être réhabilité à la fois pour des raisons de sécurité et de mise aux normes d'accessibilité.

Le coût des études nécessaires : maîtrise d'œuvre complète, relevés topographiques, coordination sécurité et honoraires divers est évalué à 160 000,00 HT.

Aux fins d'assurer le financement desdites études, il est proposé au conseil de solliciter les fonds de la Région Réunion soit le plan suivant :

Total TTC		173 600,00
Total HT		160 000,00
Région Réunion-Plan de relance	90 %	144 000,00
Commune	10 %	16 000,00
TVA à charge communale		13 600,00

Le conseil est invité à :

- approuver l'opération ;
- adopter le plan de financement tel que proposé ;
- autoriser le Maire ou en son absence, la première adjointe à signer tout document nécessaire à l'obtention des fonds correspondants.

Invité à se prononcer, le Conseil, à l'unanimité :

- approuve l'opération ;
- adopte le plan de financement tel que proposé ;
- autorise le Maire ou en son absence, la première adjointe à signer tout document nécessaire à l'obtention des fonds correspondants.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

